

Sujet : [INTERNET] Objet : Demande d'opposition à l'installation d'un méthaniseur à proximité de Chaumont/Choignes.

De : Thomas Jeangeorge <thomas-jeangeorge@hotmail.com>

Date : 01/04/2024 18:15

Pour : "pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr" <pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr>

A l'attention de Mme Régine PAM, Préfète de la Haute-Marne.

Objet : Demande d'opposition à l'installation d'un méthaniseur à proximité de Chaumont/Choignes.

Madame la Préfète,

Je me permets de vous adresser ce courrier électronique pour exprimer mes préoccupations concernant le projet d'implantation d'un méthaniseur géant à proximité de la ville de Chaumont.

En tant que pêcheur passionné, amoureux de la nature et de l'environnement et ayant poursuivi mes études dans ce domaine, œuvrant ainsi pour la préservation et la protection des milieux aquatiques et forestiers, je vous fais part de mon inquiétude sur les conséquences néfastes que cette installation pourrait engendrer sur notre santé et sur notre biodiversité à plus ou moins long terme.

En effet " La Combe Lavaux " le site choisi pour cette implantation, présente différents risques et notamment des caractéristiques géologiques particulièrement sensibles étant donné la nature karstique des sols.

Ces sols en forme dite "structure de gryère" posent problèmes en cas de fortes pluies car l'infiltration vers les nappes phréatiques est très rapide.

Ce projet une fois implanté aurait bien évidemment un effet de contamination des eaux souterraines en cas de débordements des cuves, de fuites potentielles mais aussi lors de l'épandage de digestats sur les zones de cultures et cela sans prendre en compte d'autres facteurs d'accidents sur le site tel que les incendies, explosions, intoxication à l'hydrogène sulfuré et autres.

Il est donc important de souligner la menace potentielle que représente cette installation sur les captages d'eau potable de la rivière Marne et de ses affluents, mettant en péril l'approvisionnement en eau potable des communes et surtout des enjeux sanitaires que cela pourrait engendrer.

L'enjeu de la qualité des eaux de surface et souterraines est crucial en France.

Car plus la qualité de l'eau est dégradée, plus il est onéreux de la rendre potable.

Mais encore faut-il avoir les indicateurs et capteurs pour mesurer l'intensité et la nature de la pollution, et la technologie pour la traiter.

Sans parler des conséquences sur la faune et la flore entre l'infiltration et notre robinet.

On peut également remettre en cause la saturation des sols avec l'apport important d'azote (Nitrate + Ammonium) qui favorise l'eutrophisation des milieux aquatiques.

L'eutrophisation peut entraîner une prolifération excessive d'algues et d'autres plantes aquatiques, qui peuvent réduire la quantité de lumière disponible pour les autres plantes et organismes, et finir par créer des zones mortes où la vie aquatique ne peut plus survivre comme on peut le voir notamment depuis de

nombreuses années dans des régions comme le Morbihan, le Jura et la Franche-Comté.

Nous pourrions donc retrouver des bactéries en grande quantité dans l'eau que nous buvons...

La méthanisation agricole ne peut se targuer d'un bilan carbone neutre quand on met dans la balance la construction, le fonctionnement, le transport et la production des cultures dédiées...

Certaines installations, gérées au plus fin, ont même un bilan carbone positif.

Le bilan CO2 de la méthanisation n'est pas neutre et ne conduit pas à une réduction des gaz à effet de serre. Dès lors, l'activité agricole et le processus de méthanisation auquel elle est associée, analysés dans leur globalité, consomment davantage d'énergie qu'ils n'en produisent.

De plus Mme la Préfète, l'installation de ce méthaniseur à proximité de la ville de Chaumont engendrera en dehors des problèmes environnementaux, des nuisances sonores, des désagréments visuels et olfactifs auxquels les habitants seraient exposés au quotidien vu la topographie.

Ces nuisances altéreront indéniablement la qualité de vie des résidents, des futurs acquéreurs et ou investisseurs dans l'immobilier.

Par ailleurs nous pouvons également remettre en cause l'impact du trafic routier, un flux continu de camions lié au fonctionnement qui pourrait avoir des répercussions sur la circulation routière.

Cette situation est un véritable danger pour les usagers et les riverains, un tel afflux de véhicules risque d'entraîner des problèmes de congestion, de sécurité routière et des dégradations prématurée des infrastructures.

Qui paiera l'entretien de ces axes routiers ?

Les contribuables déjà asphyxiés par le coût et l'augmentation du niveau de vie ?

Il est également nécessaire de prendre en compte l'impact négatif que cette installation aurait sur l'image touristique de notre beau département en contradiction avec notre slogan " La Haute-Marne inspire et respire ".

En effet la présence d'un méthaniseur à proximité de nos sites naturels et de notre magnifique rivière qu'est la Marne ainsi que de ces affluents risquerait de dissuader les visiteurs potentiels compromettant ainsi le développement touristique, halieutique et économique de la ville de Chaumont.

Et Mr Nicolas LACROIX qui voulait faire de la Haute-Marne un département touristique en raison de son important réseau hydrographique ainsi que de ces qualités halieutiques ?

Enfin Mme la Préfète, il est essentiel pour vous et pour nous de protéger et de garantir un environnement sain ainsi qu'un bien-être et la sécurité de vos concitoyens.

C'est dans cet écrit que je maintiens une lueur d'espoir en vous demandant le plus respectueusement d'émettre un avis défavorable à ce projet.

En attendant, je vous prie d'agréer Mme la Préfète, l'expression de ma haute considération ainsi que toute ma gratitude.

Mr. JEANGEOURGE Thomas.



Sans virus. www.avast.com